

## CAPSULE SST # 45

### L'enquête d'accident

Il est très important de faire une enquête syndicale suite à un accident de travail. Le but d'une enquête d'accident en est un de prévention. Les accidents de travail sont des signaux d'alarme indiquant qu'une situation dangereuse existe et que nous devons en identifier les causes pour pouvoir les éliminer. De plus, l'enquête d'accident pourra être utile s'il y a des complications dans le processus d'indemnisation (contestation de l'employeur ou refus de la CNESST).

Tout comme pour l'enquête de grief, lorsque nous procédons à une enquête d'accident, nous devons trouver la réponse aux cinq questions suivantes :

Qui? Comment? Où? Pourquoi? Quand?

Pour trouver réponse à ces questions, il faut rencontrer la personne accidentée ainsi que les témoins de l'accident, s'il y a lieu. On peut également rencontrer toute personne détenant de l'information pertinente pour l'enquête.

L'enquête doit se faire le plus rapidement possible alors que les faits sont frais dans la mémoire des personnes impliquées.

Il est important de respecter les étapes suivantes :

- Recueillir les faits par l'observation des lieux et des témoignages;
- Identifier les faits anormaux;
- Identifier les causes directes ou indirectes de l'accident;
- Recommander les mesures correctives et préventives;
- Assurer le suivi des recommandations.

Vous trouverez en lien un exemple du guide d'enquête d'accident en cliquant sur [http://sepb.qc.ca/wp-content/uploads/2015/05/Guide\\_enquete\\_accident.docx](http://sepb.qc.ca/wp-content/uploads/2015/05/Guide_enquete_accident.docx).

**Alain Dugré**  
pour le comité SST

*Informations tirées du guide de formation de la FTQ « Enquête d'accident ».*